

**SAINT-JEAN-LE-VIEUX**

**Arambourg** Roch, né en 1733 à Villards, Savoie. Marchand demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Armand** Alexis, né en 1752 à Vieux d'Oisleon. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 10 brumaire an III au 30 brumaire an III.

**Armand** Antoine, né en 1754 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 30 nivôse an II au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 30 nivôse an II. La société le reconnaît « *bon citoyen...[qui a] toujours professé des sentiments patriotiques et républicain* »<sup>1</sup> (?). Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Armand** Augustin, né en 1737 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Armand** François, né en 1736 à Saint-Jean-le-Vieux. Fils de Jean-Baptiste. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Armand** Jean. Demeurant à Hauterive. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 nivôse an II.

**Armand Galion** Claude-François, né en 1758 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 20 frimaire an II au 30 brumaire an III.

**Armand Galion** Jean, né en 1730 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III.

**Armand Gallion** Joseph. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II.

**Armand Mouvant** Benoît. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Bajollet**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Barbollat** L. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Baret** cadet. Sait écrire. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. Nommé instructeur de la société de Saint-Jean le 20 nivôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. Commissaire de la société le 20 pluviôse an II, pour se rendre à Bourg certifier que les citoyens Pauly, Armand, Baquet, Maillot et Orset ont " *toujours professé des sentiments patriotiques et républicains, que si le citoyen Orset s'est abandonné à quelques propos inciviques il a été reconnu authentiquement que l'ivresse seule à peu en être la cause...déclare qu'il est faux que le citoyen Pauly ait détourné le ci devant curé d'abdiquer ses fonctions* "2. Le 20 pluviôse an II, il est chargé de faire fabriquer 500 diplômes de sociétaires à Bourg.

**Baret** Claude François. (Voir *Ambronay*). Agent national de Saint-Jean-le-Vieux (?). Nommé commissaire de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 27 ventôse an II, pour composer la nouvelle municipalité (?). Nommé commissaire de la société populaire de Saint-Jean, le 30 germinal an II, pour la représenter à la fête en mémoire des martyrs de la liberté de Lagnieu.

**Barras**. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux en ventôse an II. Dénoncé à la société, le 10 ventôse an II, comme agent d'un ancien noble et proposé pour l'exclusion. Cette proposition est renvoyée à la prochaine séance étant donné le faible nombre de membres présents. Il est exclus de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux le 27 ventôse an II.

**Bataillard** Claude François, né en 1768 à Jujurieux. Charpentier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Bataillard** Jean-Marie, né en 1764 à Jujurieux. Sait signer. Charpentier demeurant à Vieux d'Oisleon. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 4 frimaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 12 nivôse an II. Signataire de l'attestation

<sup>1</sup> Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. A.D Ain 13L 74.

<sup>2</sup> Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. A.D Ain 13L 74.

de civisme de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II (?). Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II (?). Elu président du comité de surveillance le 10 floréal an II. Elu commissaire du bureau de la société populaire le 10 prairial an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II. Désigné par la société de Saint-Jean-le-Vieux comme pouvant autoriser les membres de la société à s'absenter, le 26 messidor an II.

**Beau** Pierre, né en 1730 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III.

**Begot** Jean-Baptiste, né en 1744 à l'Abergement. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Mre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Berthelod** Jean, né en 1747 à Vendrange, Beaujolais. Sait signer. Menuisier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Signataire de l'attestation de civisme de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II.

**Besacon** Joseph. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Bichat** Jean Baptiste. Sait écrire. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 12 nivôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. Commissaire du comité de surveillance, le 20 pluviôse an II, pour constater les dévastations faites dans la forêt de Jean Dervieux.

**Bidal** Pierre, né en 1761 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III.

**Billon** André aîné. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Billon** Claude, né en 1759 à Saint-Jean-le-Vieux. Fils de Jean. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 29 frimaire an II au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 nivôse an II.

**Billion** Jean. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 4 frimaire an II. Dénonce au comité de surveillance de Saint-Jean-le-Vieux, le 19 frimaire an II, Joseph Orset, fils d'Antoine, pour avoir dit que la Convention lui avait volée 1 200 livres et qu'il ne connaissait ni la Convention ni les lois.

**Billion** Jean-Baptiste, né en 1744 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Billon** François, né en 1733 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 30 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Billon** François, né en 1759 à Vieux d'Oisleon. Fils de Claude. Cultivateur demeurant à Vieux d'Oisleon. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 20 frimaire an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 messidor an II.

**Billon** Joseph, né en 1752 à Saint-Jean-le-Vieux. Fils de François. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II (?). Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Billon** Joseph, né en 1764 à Saint-Jean-le-Vieux. Fils de Jean. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 20 frimaire an II au 30 brumaire an III.

**Boisset** Joseph Antoine, né le 7 octobre 1748 à Montboucher. Nommé représentant du peuple en mission dans l'Ain le 4 fructidor an II jusqu'en germinal an III. Il prend 238 arrêtés. Il est présent lors de la séance de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux du 21 fructidor an II. Il prend un arrêté mettant en état d'arrestation tous les nobles, prêtres et parents d'émigrés le 4<sup>e</sup> jour complémentaire an II. Rattaché à un réseau royaliste et contre-révolutionnaire drômois, en relation avec Imbert-Colomès<sup>3</sup>. Il adresse une circulaire au sujet des volontaires déserteurs de l'armée des Alpes le 9 floréal an III. Il prend un arrêté, le 27 germinal an III, ordonnant le désarmement "*de ceux qui ont participé aux horreurs commises sous la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor*"<sup>4</sup>. Il autorise le transfert à Lons-le-Saunier des détenus sans-culottes de Bourg, justifiant ce transfert, pourtant illégal, comme étant le seul moyen pour les sans-culottes de se justifier et d'échapper à une justice trop expéditive du fait de

<sup>3</sup>(BENOIT) Bruno : "Chasser le mathevon à Lyon en l'an III" in *le tournant de l'an III*, page 505.

<sup>4</sup> Délibération du district de Trévoux, 3 floréal an III. A.C. Trévoux, liasse 20.

l'animosité des nouveaux administrateurs<sup>5</sup>. Indirectement responsable des massacres de Bourg, Lons-le-Saunier et Lyon en germinal et prairial an III. Bien qu'il annonce au CSP "*qu'il est douloureux pour mon cœur d'avoir à vous faire part, citoyens collègues, d'un événement affligeant pour l'humanité*"<sup>6</sup>, ces massacres l'arrangent car pour lui ces règlements de compte rentrent dans l'action politique du temps bien et le débarrassent du poids de terroristes. Il prend un arrêté, le 8 prairial an III, ordonnant la réincarcération de tous ceux qui ont pris part au terrorisme et qui ont été désarmés. Mort à Montboucher le 15 septembre 1813.

**Bonnard** Charles. (Voir *Pont d'Ain*).

**Bordet** Barthélemy, né en 1733 à Lardier, Provence. Sait signer. (Voir *Saint-Rambert*). Marchand demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 12 nivôse an II. Elu secrétaire du comité de surveillance le 13 nivôse an II. Elu trésorier de la société le 20 nivôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. Commissaire du comité de surveillance, le 20 pluviôse an II, pour constater les dévastations faites dans la forêt de Jean Dervieux. Elu président du comité de surveillance le 25 ventôse an II. Nommé commissaire de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 27 ventôse an II, pour composer la nouvelle municipalité. Désigné pour être officier municipal de Saint-Jean le 27 ventôse an II. Elu vice-président de la société populaire le 10 prairial an II. Membre du comité de surveillance du district de Saint-Rambert par arrêté du représentant du peuple Boisset du 4<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II. Créditeur du général Champollon, de 6300 francs. Il lui envoie un commandement à payer, le 27 thermidor an VII.

**Bordet** Jean-Baptiste, né en 1756 à Saint-Jean-le-Vieux. Marchand demeurant à Vieux d'Oiselon. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 20 frimaire an II au 30 brumaire an III. Nommé commissaire de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 27 ventôse an II, pour composer la nouvelle municipalité. Nommé commissaire de la société populaire de Saint-Jean, le 30 germinal an II, pour la représenter à la fête en mémoire des martyrs de la liberté de Lagnieu. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Bornex** Louis, né en 1739 à Saint-Jean-le-Vieux, illettré. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 4 frimaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 12 nivôse an II. Commissaire du comité de surveillance, le 20 pluviôse an II, pour constater les dévastations faites dans la forêt de Jean Dervieux. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Bossu** Claude, né en 1770 à Saint-Jean-le-Vieux. Fils de Gaspard. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Bossu** Jean-Baptiste, né en 1761 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III.

**Bossu** Jean-Baptiste, né en 1761 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 20 brumaire an III au 30 brumaire an III.

**Bossu** Jean François. Officier de santé demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. Elu secrétaire de la société le 20 nivôse an II. Nommé secrétaire de la société populaire le 30 pluviôse an II. Nommé commissaire de la société populaire de Saint-Jean, le 30 germinal an II, pour veiller à la remise des comptes de la société à la prochaine séance. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II. Désigné par la société de Saint-Jean-le-Vieux comme pouvant autoriser les membres de la société à s'absenter, le 26 messidor an II. Il est reçu par le jury de Paris, le 5<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an XI.

**Bossu** Louis, né en 1758 à Saint-Jean-le-Vieux. Fils de Claude. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 29 frimaire an II au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 nivôse an II.

**Bossu Dubourg** Claude, né en 1769 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Bouguet** Louis, né en 1762 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre

<sup>5</sup> "Il était de notre devoir d'empêcher qu'ils ne fussent victimes des pressions". Lettre de Boisset au Comité de Sûreté Générale du 5 floréal an III. A.D.R. L208.

<sup>6</sup>Lettre de Boisset au Comité de Sûreté Générale, du 5 floréal an III. A.D.R L208.

de la société populaire de Vieux d'Oisleon du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III. La société le reconnaît « *bon citoyen...[qui a] toujours professé des sentiments patriotiques et républicain* »<sup>7</sup>. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Bozon** Jean Baptiste, né en 1769. Laboureur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Il entre à la compagnie des grenadiers du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, le 25 septembre 1791.

**Bozon** Joseph, né en 1764 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Briel** Chirurgien. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Inscrit comme chirurgien dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791.

**Bulisson** Claude Philibert (voir Ambérieu). Sait écrire. Demeurant à Varey. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. Nommé instructeur de la société de Saint-Jean le 20 nivôse an II. Elu président de la société le 20 nivôse an II. Il demande, le 30 nivôse an II, que les membres qui n'assistent pas aux séances deux fois de suite durant deux décades soient rayés. Signataire de l'attestation de civisme de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. Il démissionne de la société populaire de Saint-jean-le-Vieux suite à sa nomination au district de Saint-Rambert par le représentant Albitte, le 30 pluviôse an II. Il déclare toutefois rester attaché à la société populaire. Il provoque une séance extraordinaire de la société de Saint-Jean-le-Vieux le 3 prairial an II afin de se renseigner sur les moyens de vivre des indigents. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Champillon**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Charlin** André. Sait signer. Aubergiste. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 4 frimaire an II. Dénonce, le 19 frimaire an II, au comité de surveillance de Saint-Jean-le-Vieux, le domestique d'Orset, Jean Claude Maillet, pour avoir dit, un couteau à la main en pleine assemblée : « *nous voulons couper la tête à Sintonge Volusan...où est il le bougre, nous voulons sa tête, nous voulons lui couper le cou comme il a coupé la croix* »<sup>8</sup>, puis se met en quête de Volusan dans les maisons du village. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 pluviôse an II.

**Chariot** Nicolas. Demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 30 nivôse an II.

**Chavent** François, né en 1738 à Saint-Jean-le-Vieux. Maréchal demeurant à Vieux d'Oisleon. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II. Nommé commissaire de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 27 ventôse an II, pour composer la nouvelle municipalité. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 messidor an II. Nommé juré d'accusation et de jugement au tribunal correctionnel de l'arrondissement de Belley, le 22 ventôse an IV.

**Coution** Joseph, né en 1768 à Saint-Jean-le-Vieux. Maréchal demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Degrus** Michel. (Voir *Ambronay*). Commissaire pour épurer les autorités constituées du canton, il se présente à la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux le 27 ventôse an II. Il y demande l'adjonction de six membres de la société afin de composer le nouveau conseil général de la commune.

**Degrusse** Joseph. (Voir *Ambronay*).

**Delouille** Jean Louis. (Voir *Ambronay*). Commissaire pour épurer les autorités constituées du canton, il se présente à la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux le 27 ventôse an II. Il y demande l'adjonction de six membres de la société afin de composer le nouveau conseil général de la commune. Il se présente à la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 messidor an II, pour dénoncer les sociétaires reconnus fanatiques.

**Demia** Louis. Signataire de l'attestation de civisme de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. Nommé commissaire de la société populaire de Saint-Jean, le 30 germinal an II, pour veiller à la remise des comptes de la société à la prochaine séance. Nommé trésorier de la société de Saint-Jean-le-Vieux le 20 prairial an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Demias** Jérôme, né en 1735 à Saint-Jean-le-Vieux. Sait écrire. Marchand demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Elu secrétaire de la société le 20 nivôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an

<sup>7</sup> Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. A.D Ain 13L 74.

<sup>8</sup> Registre de délibérations du comité de surveillance de Saint-Jean-le-Vieux. A.D. Ain 14 L.

II. Receveur de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux chargé d'encaisser, le 20 pluviôse an II, les sommes versées par les sociétaires pour la levée d'un cavalier jacobin. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Desvignes D.** Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Desvignes François.** Docteur en médecine reçu à l'université de Montpellier, le 4 août 1760, demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Inscrit comme médecin dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Signataire de l'attestation de civisme de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. Il reçoit l'autorisation d'exercer en l'an XI.

**Desvignes François,** né en 1754 à Saint-Jean-le-Vieux. Sait écrire. Charpentier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 20 frimaire an II au 30 brumaire an III. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Desvignes Jean-Baptiste,** né en 1758 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Desvignes Louis,** né vers 1741. Maire de Saint-Jean-le-Vieux de novembre 1792 à l'an II. Il divorce de Marie Charlotte Revoux le 29 brumaire an II. Il fait présent d'un poêle en faïence à la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux, le 20 prairial an II, pour les séances en hiver : « *Brave sans-culotte* »<sup>9</sup>.

**Devauz Ennemond.** Se présente pour être membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 nivôse an II, mais il est exclus.

**Devauz Claude-Joseph,** né en 1742 à Saint-Jean-le-Vieux. Cordonnier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Devauz Claude-Marie,** né en 1744 à Saint-Jean-le-Vieux. Cordonnier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré. Elu membre du bureau de la société populaire des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux le 10 fructidor an II.

**Dirigoyty.** Membre de la société des sans-culottes de Vieux d'Oiselon. Nommé secrétaire de la société le 30 ventôse an II. Il fait don de meubles à la société populaire de Saint-Jean, le 20 fructidor an II, venant de la vente des effets de l'église.

**Dubreuil Claude-Joseph,** né en 1742 à Cerdon. Notaire demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Nommé instructeur de la société de Saint-Jean le 20 nivôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II. Commissaire de la société, le 30 pluviôse an II, pour attester du civisme de Savarin auprès du représentant du peuple Albitte. Nommé secrétaire de la société populaire le 10 ventôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II. Commissaire de la société, le 15 fructidor an II, pour envoyer une pétition remerciant la Convention d'avoir sauvé la République et d'avoir envoyé Boisset dans l'Ain. Thermidorien. Agent de la municipalité en l'an IV. Notaire en 1807. Nommé juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de janvier 1807.

**Dubreuil Jean-Baptiste,** né en 1777 à Jujurieux. Citoyen demeurant à Bourg avant 1789. volontaire, le 24 prairial an II, pour participer au choix des candidats pour l'école de Mars. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 10 fructidor an II au 30 brumaire an III. Réquisitionnaire, il démissionne de sa place de secrétaire de la société le 26 messidor an II. Elu membre du bureau de la société populaire des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux le 10 fructidor an II. Citoyen demeurant à Saint-Jean-le-Vieux en brumaire an III.

**Dubreuil Jean-Claude-Anthelme,** né en 1768 à Jujurieux. Homme de loi demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 20 frimaire an II au 30 brumaire an III. Elu commissaire de la société le 20 nivôse an II. Elu secrétaire de la société populaire le 10 prairial an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Dubreuil Joseph.** Agent de la municipalité le 18 fructidor an V.

**Duchenay Jean Baptiste,** né en 1749 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 20 frimaire an II au 30 brumaire an III. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Dumas Louis,** né en 1729 à Saint-Jean-le-Vieux. Marchand demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre

<sup>9</sup> Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. A.D. Ain 13L.

de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III.

**Emeyriat** Jean-François, né en 1754 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Fanéas** Joseph, né en 1754 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III.

**Femela.** Vigneron demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Poncieux. Bonapartiste. Dénoncé comme un complice et un agent de Marie César Savarin. Il est arrêté le 27 mai 1816 puis jugé le 29 mai 1816.

**Femelat** Claude, né en 1738 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Femelat** Joseph, né en 1754 à Blanchon. Sait écrire. Boulanger demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré. Acclamé secrétaire de la société le 26 messidor an II.

**Femelat** Pierre, né en 1749 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Femelat** Pierre. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 messidor an II.

**Ferrand** Benoît, né en 1743 à Corsseux. Sait signer. Cordonnier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Signataire de l'attestation de civisme de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Fornier** François, né en 1742 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Varey. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 29 frimaire an II

au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 nivôse an II. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Fornier** Jean-Baptiste, né en 1758 à Saint-Jean-le-Vieux. Fils de Claude Fornier. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 29 frimaire an II au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 nivôse an II. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II. Il se propose, le 27 ventôse an II, au nom de François Desvignes, de remplacer l'arbre de la liberté actuel par l'arbre de mai planté devant chez Desvignes, attendu qu'il s'agit d'un sapin plus à même d'être surmonté par le bonnet de la liberté. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Fornier** Jean Marie, né en 1756 à Saint-Jean-le-Vieux. Sait écrire. Notaire demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 12 nivôse an II. Elu président du comité de surveillance le 13 nivôse an II. Elu secrétaire de la société le 20 nivôse an II. Démissionne de sa place de secrétaire de la société le 5 pluviôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II. Elu secrétaire du comité de surveillance le 10 floréal an II. Commissaire de la société, le 15 fructidor an II, pour envoyer une pétition remerciant la Convention d'avoir sauvé la République et d'avoir envoyé Boisset dans l'Ain. Thermidorien.

**Fornier** Joseph Marie, né en 1756 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Commis secrétaire de la société le 15 pluviôse an II. Désigné pour être agent national de Saint-Jean le 27 ventôse an II. Elu président de la société populaire le 10 prairial an II, il annonce vouloir donner l'exemple de l'assiduité et du zèle. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Fornier** Pierre, né en 1763 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 29 frimaire an II au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 nivôse an II. Admis à

la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Fournier Guichard** Jean-Baptiste, né en 1759 à Saint-Jean-le-Vieux. Cordonnier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II. Bonapartiste. Dénoncé comme un complice et un agent de Marie César Savarin. Il est arrêté le 27 mai 1816 puis jugé le 29 mai 1816.

**Fuzier** Joseph. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 30 nivôse an II.

**Gallard.** Tambour demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Bonapartiste. Dénoncé comme un complice et un agent de Marie César Savarin. Il est arrêté le 27 mai 1816 puis jugé le 29 mai 1816.

**Gallard** François, né en 1756 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III.

**Gallard** Jean-Baptiste, né en 1742 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Gallard** Jérôme, né en 1743 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Gallien** André. Sait écrire. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. Elu secrétaire de la société le 5 pluviôse an II. Mis en état d'arrestation par le représentant du peuple Albitte le 23 ventôse an II comme ex-noble. Le 20 germinal an II, la société des sans-culottes de Saint-Jean adopte qu'il est « *connu de tous les membres, a développé dans sa conduite depuis le mois de may 1789, les principes d'un vrai patriote et qu'elle le reconnoit comme un bon républicain* »<sup>10</sup>. Libéré, il demande à être entendu par la société le 10 prairial an II. Après avoir remercié la société de l'avoir soutenu, il demande sa réadmission, qui est acceptée. Elu secrétaire de la société populaire le 10 prairial an II. Accusé d'être membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux, lors de la séance du 20 prairial an II, un vote unanime des sociétaires rapporte, uniquement pour lui, les deux arrêtés de la société pris contre les cy-devants. Démissionne de son poste de secrétaire de la société, le 26 messidor an II, car il est noble. Elle est

acceptée mais « *il a été arrêté d'une voix unanime qu'il serait donné acte au citoyen Gallien...de son civisme et de sa bonne conduite* »<sup>11</sup>. Adjoint de l'agent de la municipalité en l'an IV. Adjoint de l'agent de la municipalité le 18 fructidor an V. Maire de Saint-Jean-le-Vieux sous le 1<sup>er</sup> Empire. Nommé membre du collège électoral de l'Ain, le 14 fructidor an XII. Maire de Saint-Jean-le-Vieux sous le 1<sup>er</sup> Empire. Electeur de l'arrondissement de Nantua en 1806.

**Gallien** Claude Armand. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II.

**Gallion** Jean Armand. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 messidor an II.

**Gaudet** Antoine, né en 1764 à Nancy. Boucher demeurant à Ceyzériat avant 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 20 pluviôse an II au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 pluviôse an II. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré. Boucher demeurant à Saint-Jean-le-Vieux en brumaire an III.

**Gaudin** Laurent. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Gayet.** (Voir *Bourg*). Il assiste à la séance de la société de Saint-Jean le Vieux le 15 pluviôse an II, quand celle-ci atteste du civisme de Genevay.

**Genevay.** (Voir *Bourg, Jujurieux & Simandre*). Notaire public demeurant à Jujurieux. Il est reconnue « *d'un vrai civisme et d'un patriotisme à toute épreuve et un galant homme* [ainsi que]...*pour un vrai patriote* »<sup>12</sup> par la société populaire des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 15 pluviôse an II qui soutien sa libération de la prison d'Ambronay. Il est même reconnu « républicain avant l'établissement de la République ». Signataire de la réception du décret de la Convention du 22 pluviôse an II, sur les créanciers de la dette non viagère constituée de Commune-Affranchie.

**Gérard** Charles, né en 1777 à Pont d'Ain. Citoyen demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 20 brumaire an III au 30 brumaire an III.

**Gérard** Claude, né en 1741 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 12 nivôse an II. Commissaire du comité de surveillance, le 20 pluviôse an II, pour constater les

<sup>10</sup> Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. A.D. Ain 13J 74.

<sup>11</sup> Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. A.D. Ain 13J 74.

<sup>12</sup> Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. A.D. Ain 13J 74.

dévastations faites dans la forêt de Jean Dervieux. Elu secrétaire du comité de surveillance le 25 ventôse an II. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Gorraty** Pierre, né en 1731 à Saint-Jean-le-Vieux. Sait signer. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III. Signataire de l'attestation de civisme de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Gruffas**. (Voir *Saint-Rambert*). Agent national provisoire du district de Saint-Rambert. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 25 nivôse an II : "*reconnu bon patriote*"<sup>13</sup>. Nommé commissaire provisoire du directoire exécutif auprès de l'administration municipale du canton de St Rambert par arrêté du 6 brumaire an IV.

**Guy** P. Signataire de l'attestation de civisme de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II.

**Guyot** Denis, né en 1750 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Cesseron-les-Varey. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 29 frimaire an II au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 nivôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Halex** Pierre. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Humbert** Pierre. Signataire de l'attestation de civisme de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II.

**Irigogty** Jean, né en 1734 à Biarritz. Officier de santé demeurant à Madrid en 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 20 Pluviôse an II au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II. Officier de santé demeurant à Saint-Jean-le-Vieux en brumaire an III.

**Janeas** Joseph. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Janéas** Nicolas, né en 1762 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Vieux d'Oiselon. Membre de la société populaire de Vieux d'Oiselon du 29 frimaire an II au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 nivôse an II. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Janeas Tollier** Alexis, né en 1744 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-

Vieux du 30 nivôse an II au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 30 nivôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Janet** Antoine, né en 1760 à Saint-Jean-le-Vieux. Charpentier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Janet** Charles. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Janet** Louis Joseph. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Jarret** François, né en 1742 à Saint-Jean-le-Vieux. Sait signer. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 29 frimaire an II au 30 brumaire an III. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 4 frimaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 12 nivôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 nivôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. Commissaire du comité de surveillance, le 20 pluviôse an II, pour constater les dévastations faites dans la forêt de Jean Dervieux. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Javot** Claude-François, né en 1743 à Sainte-Colombe, Jura. Marchand demeurant à Lyon avant 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 10 brumaire an III au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II. Aubergiste demeurant à Saint-Jean-le-Vieux en brumaire an III

**Joly**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Jordain** Claude, né en 1759 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Vieux d'Oiselon. Membre de la société populaire de Vieux d'Oiselon du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Jordain** Noé, né en 1729 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

<sup>13</sup> Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. A.D. Ain 13J 74.



**Jourdain.** Citoyenne demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Elle fait lire un mémoire sur son civisme à la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux le 20 germinal an II à la suite de quoi « *la société déclare...que sa conduite depuis le commencement de la Révolution prouve son patriotisme* »<sup>14</sup>.

**Julliard** François, né en 1759 à Malliat. Charpentier demeurant à Lyon avant 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II. Charpentier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux en brumaire an III.

**Lacombe** Claude, né en 1756 à Saint-Jean-le-Vieux. Tisserand demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Lacombe** François, né en 1762 à Saint-Jean-le-Vieux. Sait signer. Charron demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 29 frimaire an II au 30 brumaire an III. Signataire de l'attestation de civisme de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II. Elu membre du bureau de la société populaire des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux le 10 fructidor an II.

**Malliet** Jean-Claude, né en 1749 à Saint-Jean-le-Vieux. Charron demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 29 frimaire an II au 30 brumaire an III. Domestique d'Orset. Il est dénoncé par Charlin, le 19 frimaire an II, au comité de surveillance de Saint-Jean-le-Vieux, pour avoir dit, un couteau à la main en pleine assemblée : « *nous voulons couper la tête à Sintonge Volusan...où est il le bougre, nous voulons sa tête, nous voulons lui couper le cou comme il a coupé la croix* »<sup>15</sup>, puis se mettre en quête de Volusan dans les maisons du village. Il est déclaré suspect et mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de Saint-Jean-le-Vieux le 20 frimaire an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 nivôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. La société le reconnaît « *bon citoyen...[qui a] toujours professé des sentiments patriotiques et républicain* »<sup>16</sup>. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré. Admis à la société jusqu'à

l'épuration du 30 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Mariel** Jean-Baptiste, né en 1749 à Saint-Jean-le-Vieux. Ne sait pas écrire. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Nommé commissaire de la société le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 thermidor an II.

**Meiller** Jean Baptiste. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 12 nivôse an II. Elu président du comité de surveillance le 20 pluviôse an II. Nommé commissaire de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 27 ventôse an II, pour composer la nouvelle municipalité. Désigné pour être maire de Saint-Jean le 27 ventôse an II.

**Méjat** Jean Claude. Sait écrire. Demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 30 nivôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 messidor an II.

**Mermet** Claude, né en 1761 à Vieux d'Oisleon. Fils de Laurent. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Vieux d'Oisleon du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III.

**Mermet** François, né en 1758 à Saint-Jean-le-Vieux. Fils de Jean-Baptiste. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Mermet** François dit **Babry**. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 nivôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Mermet** Jean Baptiste. Fils de Charles. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société

<sup>14</sup> Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. A.D. Ain 13J 74.

<sup>15</sup> Registre de délibérations du comité de surveillance de Saint-Jean-le-Vieux. A.D. Ain 14 L.

<sup>16</sup> Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. A.D. Ain 13L 74.

des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 messidor an II.

**Mermet** Jean-Baptiste, né en 1750 à Saint-Jean-le-Vieux. Fils de Jean-Baptiste. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 30 nivôse an II au 30 brumaire an III. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 4 frimaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 12 nivôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 30 nivôse an II. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II. Lorsqu'il monte à la tribune de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II, pour passer l'épuration, plusieurs sociétaires lui reprochent d'être fanatique, de fêter le dimanche et de travailler les jours de décades. Il est rejeté de la société qui le met en surveillance dans sa famille. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 messidor an II.

**Mermet** Jean-François, né en 1757 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 messidor an II.

**Mermet Babouy** François, né en 1732 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 29 frimaire an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Mermet Babouy** Jean-Baptiste, né en 1749 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III.

**Millet** Jean Baptiste. (Voir *Saint-Etienne-du-Bois*). Demeurant à Saint-Jean-le-Vieux en 1792.

**Moiroux** Dominique, né en 1763 à Avricieux. Jardinier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Se présente pour être membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 nivôse an II, mais il est exclus. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 10 brumaire an III au 30 brumaire an III.

**Morand** François, né en 1752 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 30 nivôse an II au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 30 nivôse an II. Admis à la

société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Morel** Claude Louis, né en 1731 à Géovresset. Ordonné en 1740. Curé de Vieux d'Oizelon. Il abdique sa prêtrise et abjure sa foi le 15 pluviôse an II. Il écrit à la société populaire de Jujurieux, le 5 ventôse an II, pour lui demander des pièces justificatives à présenter aux commissaires civils.

**Morel** Jean-Simon, né en 1761 à Cerdon. Notaire demeurant à Saint-Jean-le-Vieux de 1787 à 1813. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Nommé, le 7 frimaire an II, secrétaire du comité de surveillance. Mis en état d'arrêt et interné à Ambronay, il est défendu à la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux, sa « conduite...étant sans reproche depuis le commencement de la révolution, son arrestation ne pouvoit qu'être l'effet de quelque haine et vengeance particulière »<sup>17</sup>. Le 30 pluviôse an II, la société lui accorde un certificat de civisme et députe deux commissaires afin de demander sa libération au représentant du peuple. Le 27 ventôse an II, un membre de la société populaire de Saint-Jean demande que de nouveaux députés de la société soient envoyés auprès des représentants du peuple en mission pour obtenir sa libération. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 thermidor an II. Elu président de la société populaire des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux le 10 fructidor an II. Commissaire de la société, le 15 fructidor an II, pour envoyer une pétition remerciant la Convention d'avoir sauvé la République et d'avoir envoyé Boisset dans l'Ain. Thermidorien. Juge de paix à Saint-Jean-le-Vieux en brumaire an III. Libéré par arrêté du Comité de Sûreté Générale le 17 janvier 1795. Maire de Saint-Jean-le-Vieux en 1800. Conseiller d'arrondissement de 1800 à 1806. Désigné comme électeur pour la nomination des candidats au corps législatif de 1806.

**Mouvant** Benoît, né en 1758 à Saint-Jean-le-Vieux. Fils de Benoît. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III.

**Mouvant** Jean-Baptiste, né en 1749 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 29 frimaire an II au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 nivôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II (?). Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

<sup>17</sup> Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. A.D Ain 13L 74.

**Mouvant** Joseph, né en 1737 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 29 frimaire an II au 30 brumaire an III. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 4 frimaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 12 nivôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 20 nivôse an II. Commissaire du comité de surveillance, le 20 pluviôse an II, pour constater les dévastations faites dans la forêt de Jean Dervieux. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II (?). Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 messidor an II.

**Mouvant Jacquellin** Benoît, né en 1752 à Vieux d'Oisleon. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Mulet** François. (Voir *Pont d'Ain*).

**Myat** Jean-Claude, né en 1739 à Lyon. Apprêteur demeurant à Lyon avant 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 30 nivôse an II au 30 brumaire an III. Apprêteur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux en brumaire an III.

**Nailod** Claude Philibert. Sait signer. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 4 frimaire an II. Elu président du comité de surveillance le 7 frimaire an II. Nommé censeur de la société le 19 frimaire an II. Le 19 frimaire an II, il dénonce Gaspard Pasteur au comité de surveillance de Saint-Jean-le-Vieux pour avoir dit "*que les sans-culottes n'avaient rien à faire à l'église*"<sup>18</sup>. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Nailod** Louis. Sait signer. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré. Acclamé secrétaire de la société le 26 messidor an II.

**Nalliod** Jean-François, né en 1764 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Orset** Jean. Fils d'Antoine. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Orset** Jean. Fils de Charles. Demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 30 nivôse an II. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II. Elu commissaire du bureau de la société populaire le 10 prairial an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 messidor an II.

**Orset** Jean-François, né en 1759 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 30 nivôse an II au 30 brumaire an III. Demande, le 13 frimaire an II, à partir avec le bataillon du district de Saint-Rambert. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II.

**Orset** Joseph. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Orset Guchon** François, né en 1738 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. La société le reconnaît « *bon citoyen...[qui a] toujours professé des sentiments patriotiques et républicain...que si le citoyen Orset s'est abandonné à quelque propos incivique il a été reconnu autantiquement que l'ivresse seule à pu en être la cause ; ateste que les travaux de ces bon citoyens sont indispensable à l'agriculture* »<sup>19</sup> (?).

**Pauly** Jean-Baptiste, né en 1756 à Saint-Jean-le-Vieux. Homme de loi demeurant à Vieux d'Oisleon. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Maire en l'an II. Lors d'une séance de la société populaire, le 13 frimaire an II, il encourage le curé de Saint-Jean-le-Vieux, Claude Louis Morel a ne pas abdiquer ses fonctions de prêtre. Il s'oppose à Volusan, le 19 frimaire an II, pour l'arrestation de trois individus sortant de Lyon. Il est dénoncé le jour même par Volusan au comité de surveillance de St Jean. Il est dénoncé comme fanatique par le comité de surveillance de Saint-Jean-le-Vieux le 19 frimaire an II, à Rollet Marat et Baron Challier. Déclaré suspect et mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de Saint-Jean-le-Vieux le 20 frimaire an II. Nommé instructeur de la société de St Jean le 20 nivôse an II. Elu commissaire de la société le 20 nivôse an II. Sa femme écrit à la société le 20 pluviôse an II pour lui demander un certificat de

<sup>18</sup> Registre de délibérations du comité de surveillance de Saint-Jean-le-Vieux. A.D. Ain 14 L.

<sup>19</sup> Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. A.D Ain 13L 74.

civisme. La société certifie de lui, le 20 pluviôse an II, qu'il a " *toujours professé des sentiments patriotiques et républicain* " <sup>20</sup>. Le 20 pluviôse an II, sa femme demande à la société de Saint-Jean-le-Vieux d'accorder à son mari le diplôme de sociétaire. La société le reconnaît « *bon citoyen...[qui a] toujours professé des sentiments patriotiques et républicain...déclare qu'il est faux que le citoyen Pauly aye détourné le cidevant curé d'abdiquer ses fonctions* » <sup>21</sup>. Mis en liberté par le représentant du peuple Albitte contre une amende de 2 000 livres. Le 10 floréal an II, il fait lire une pétition à la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux afin de retrouver ses droits de citoyen. Le jour même la société vote sa confiance en lui et son soutien à sa démarche. Le 10 prairial an II, la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux demande sa réintégration dans ses droits de citoyen et demande à faire appel « à la justice du représentant Méaulle bon père du peuple ». Le 27 thermidor an II, le représentant Boisset le réhabilite dans ses droits de citoyen français. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 thermidor an II. Elu vice-président de la société populaire des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux le 10 fructidor an II. Commissaire de la société, le 15 fructidor an II, pour envoyer une pétition remerciant la Convention d'avoir sauvé la République et d'avoir envoyé Boisset dans l'Ain. Thermidorien.

**Pennard** Benoît. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 30 nivôse an II.

**Pennard** Claude. Fils de Jean Baptiste. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Pennard** Jean-Baptiste, né en 1764 à Saint-Jean-le-Vieux. Fils de Benoît. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 30 nivôse an II au 30 brumaire an III. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Pennard Malliet** Claude, né en 1746 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Vieux d'Oiselon du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III.

**Perod** François. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Perret** Jean-Baptiste, né en 1756 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 30 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Pittion** Laurent. (Voir *Jujurieux*). Présent à la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 15 pluviôse an II, il soutient publiquement la demande de civisme de Genevay. Signataire de l'attestation de civisme de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. Il est de nouveau présent à la société de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 prairial an II, pour inviter ses membres à venir fraternellement assister aux séances de la société de Jujurieux.

**Poncet** Claude-Joseph, né en 1764 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II.

**Poncet** François, né en 1756 à Saint-Jean-le-Vieux. Menuisier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 20 brumaire an III au 30 brumaire an III.

**Porret** Jean Baptiste. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 messidor an II.

**Pressieux** Jean-Baptiste, né en 1764 à Vieux d'Oiselon. Cultivateur demeurant à Vieux d'Oiselon avant 1789. Membre de la société populaire de Vieux d'Oiselon du 29 frimaire an II au 30 brumaire an III. Signataire de l'attestation de civisme de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux de Genevay de Jujurieux le 15 pluviôse an II. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré. Voiturier à Vieux d'Oiselon en brumaire an III.

**Rapillon** Pierre Joseph, né en 1762 à Saint-Jean-le-Vieux. Voiturier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 30 nivôse an II au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 30 nivôse an II. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Ravet** Alexandre Gabriel, né en 1766 à l'Abergement. (Voir *l'Abergement-de-Varey*). Agriculteur demeurant à l'Abergement. Maire de l'Abergement de Varey en 1791. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III. Nommé second secrétaire de la société le 10 ventôse an II.

**Revoux** Joseph Marie fils. Demeurant à l'Abergement. Membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-

<sup>20</sup> Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. A.D Ain 13L 74.

<sup>21</sup> Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. A.D Ain 13L 74.

le-Vieux. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 30 nivôse an II. Nommé commis secrétaire de la société le 25 pluviôse an II. Nommé président de la société populaire le 30 pluviôse an II. Commissaire de la société, le 30 pluviôse an II, pour attester du civisme de Savarin auprès du représentant du peuple Albitte. Commissaire de la société, le 27 ventôse an II, pour attester du civisme de Morel auprès du représentant du peuple.

**Rigaud** Jean, né en 1753 à Parmillieux, Isère. Charron demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Rosse** Claude Joseph, né à Saint-Jean-le-Vieux. Il sert comme volontaire au 8<sup>e</sup> bataillon de l'Ain. Il décède à l'hôpital de Strasbourg le 20 fructidor an III.

**Roux**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Savarin**. Epouse de Marie César Savarin. Demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Bonapartiste. Dénoncé comme avoir voulu surordonner les témoins qui devaient témoigner dans l'affaire de son mari. Elle est mise en surveillance dans sa commune le 5 juin 1816.

**Savarin** Marie César Stanislas. (Voir *Jurieux*). Il vient s'établir à Saint-Jean-le-Vieux, où il achète une propriété avec Juvanon de Saint-Rambert et Antoine Brun. Pétrit des idéaux révolutionnaires, il commande un groupe de corps franc vers St Rambert en 1814 avec Juvanon. Dès le retour de Napoléon, en 1815, il se montre comme un partisan de Napoléon, dans une lettre adressée au préfet de l'Ain, le 17 mars 1815. En avril, il demande au ministre de l'Intérieur des mesures contre les nobles, les prêtres et les fonctionnaires. A partir du 6 avril, il commande un corps de volontaires de l'Ain contre le duc d'Angoulême. De retour à Saint Jean le Vieux sous escorte, il intègre la Garde Nationale comme lieutenant. Le 18 juillet, lors d'une inspection, il demande l'élection des officiers et obtient d'être élu commandant. Il est arrêté le 23 mai 1816 sous prétexte de complot contre la royauté et condamné à mort par arrêt de la cour d'assises de l'Ain du 4 septembre 1816 et exécuté à Bourg le 25 octobre 1816.

**Sibuet** Anthelme, né en 1766 à Saint-Jean-le-Vieux. Sait signer. Charpentier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 4 frimaire an II. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II. Désigné pour être officier municipal de Saint-Jean le 27 ventôse an II. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est

épuré. Elu secrétaire de la société populaire des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux le 10 fructidor an II.

**Sibuet** Claude-Joseph, né en 1752 à Saint-Jean-le-Vieux. Charpentier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 30 nivôse an II au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 30 nivôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 messidor an II.

**Sibuet** Joseph, né en 1762 à Saint-Jean-le-Vieux. Sait écrire. Charpentier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 4 frimaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 12 nivôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Suzies** Joseph, né en 1752 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 30 nivôse an II au 30 brumaire an III.

**Tarpin**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Tarpin** Etienne, né en 1758 à Vieux d'Oiselon. Tisserand demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

**Thévenin**. (Voir *Bourg*). Il assiste à la séance de la société de Saint-Jean le Vieux le 15 pluviôse an II, quand celle-ci atteste du civisme de Genevay.

**Vagnon** Bernard, né en 1746 à Bonneville. Tailleur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Velain** Jean, né en 1751 à Saint-Jean-le-Vieux. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 30 nivôse an II au 30 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes le 30 nivôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Velain** dit **Corvet**. Vigneron demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Bonapartiste. Dénoncé comme un complice et un agent de Marie César Savarin. Il est arrêté le 27 mai 1816 puis jugé le 29 mai 1816.

**Veysse** Jean-Louis, né en 1744 à Cau, Quercy. Sait écrire. Menuisier demeurant à Vieux d'Oiselon. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Signataire de l'attestation de civisme de Genevay de

Jujurieux le 15 pluviôse an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Volusan** Louis. Sait signer. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 4 frimaire an II. Dénonce au comité de surveillance de St Jean, le 11 frimaire an II, le citoyen Cabet, comme membre du comité de surveillance de Lyon durant le siège. Il abat, le 13 frimaire an II, la croix du cimetière de Saint-Jean-le-Vieux. De garde au poste de St Jean, il arrête, le 19 frimaire an II, trois individus, dont un prieur et un abbé, avec des passeports lyonnais et déclare au maire vouloir les faire arrêter. Le maire, Pauly s'oppose à l'arrestation en lui signifiant que c'est du ressort de la municipalité. Libérés par Pauly, Volusan dénonce le maire au comité de surveillance le jour même. Alors qu'il demande le silence, il reçoit deux coups de poings, le 19 frimaire an II, lors de la réunion de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux de Claude Armant d'Hauterive et Pierre Bucit, pour avoir abattu la croix. Il les dénonce le jour même au comité de surveillance de Saint-Jean-le-Vieux. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II. Son admission est rejeté à la décade suivante. Il est dénoncé à la société, le 26 messidor an II, par Pierre Voile pour avoir coupé un chêne chez son voisin et pour ne pas avoir payé du vin qu'il a acheté. Son admission est reporté le 30 messidor an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 20 thermidor an II.

**Voset** Jean, né en 1751 à Saint-Jean-le-Vieux. Fils d'Antoine. Cultivateur demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III.

**Voyle** François. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Voyle** Jean Baptiste. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789.

**Voyle** Pierre, né en 1763 à l'Abergement. Cordonnier demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 15 nivôse an II au 30 brumaire an III. Il dénonce au comité de surveillance de St Jean, le 7 germinal an II, les propos de Claude Bigot, qui lui ont dit, le 29 ventôse, "*qu'il était un jean foutre de s'être mis dans la société populaire des sans-culottes de Vieux d'Oiselon*"<sup>22</sup>, car d'après Bigot "*tout les membres de la société populaire ne croyaient qu'il y avait un dieu, que c'étaient eux qui détruisaient la religion*"<sup>23</sup>. Il dénonce Volusan à la société le 26 messidor an II. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré. Admis à se justifier

sous "*peine du talion*"<sup>24</sup>. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Vuiton** Claude, né en 1747 à Cheseriat, Jura. Sait signer. Maréchal demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Jean-le-Vieux, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux du 2 frimaire an II au 30 brumaire an III. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 4 frimaire an II. Elu secrétaire du comité de surveillance le 7 frimaire an II. Le 19 frimaire an II, il dénonce Gaspard Pasteur au comité de surveillance de Saint-Jean-le-Vieux pour avoir dit "*que les sans-culottes n'avaient rien à faire à l'église*"<sup>25</sup>. Membre du comité de surveillance de la commune de Saint-Jean-le-Vieux le 12 nivôse an II. Commissaire de la société, le 5 pluviôse an II, pour surveiller et distribuer lors du repas civique du 10 pluviôse an II. Elu secrétaire du comité de surveillance le 20 pluviôse an II. Signataire de l'attestation de civisme de la société populaire de Saint-Jean-le-Vieux pour Savarin de Jujurieux, le 30 pluviôse an II. Nommé commissaire de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 27 ventôse an II, pour composer la nouvelle municipalité. Désigné pour être officier municipal de Saint-Jean le 27 ventôse an II. Nommé commissaire de la société populaire de Saint-Jean, le 30 germinal an II, pour veiller à la remise des comptes de la société à la prochaine séance. Il fait un compte rendu de la comptabilité de la société lors de la séance du 20 prairial an II. Il passe l'épuration et est admis membre de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 prairial an II.

**Vuiton** Joseph, né en 1752 à Cheseriat, Jura. Maréchal demeurant à Saint-Jean-le-Vieux. Membre de la société populaire de Vieux d'Oiselon du 29 frimaire an II au 30 brumaire an III. Admis à la société jusqu'à l'épuration du 26 messidor an II, date à laquelle il est épuré.

<sup>22</sup> Registre de délibérations du comité de surveillance de Saint-Jean-le-Vieux. A.D. Ain 14 L.

<sup>23</sup> Registre de délibérations du comité de surveillance de Saint-Jean-le-Vieux. A.D. Ain 14 L.

<sup>24</sup> Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Saint-Jean-le-Vieux. A.C. Saint-Jean-le-Vieux.

<sup>25</sup> Registre de délibérations du comité de surveillance de Saint-Jean-le-Vieux. A.D. Ain 14 L.